



# Le Bois International | L'officiel du bois

## Scierie, exploitation forestière | N° 35

Samedi 18 octobre 2014 - 85<sup>e</sup> année

Universités de l'économie

## Sommaire

### S'informer

Le zoom de la rédaction

**Énergie / Fonds chaleur : lancement du 7<sup>e</sup> appel à projets BCIAT** ..... p. 4

**Lignes express** ..... p. 5

**Agenda** ..... p. 7

**L'actualité en régions** ..... p. 9

**Alsace – Lorraine / Paul Siat réélu à la présidence du conseil de l'Enstib**

**Pays de la Loire / L'Orcab agrandit sa plateforme vendéenne**

**Bourgogne /**

**La Charité-sur-Loire : rénovation et traitement CTB-A+ pour la charpente du prieuré**

**Bretagne / Une visite de chantier "test" bois-énergie dans le Finistère**

**En direct avec...**

**Jean-Yves Caullet / Président du conseil d'administration de l'ONF** ..... p. 11

### Comprendre

Synthèse

**5<sup>e</sup> Fec – 47<sup>e</sup> Formec /**

**La recherche en ingénierie forestière réunie dans les Vosges par FCBA** ..... p. 14

### S'équiper

Les nouveautés

**Une sélection de produits récemment apparus sur le marché** ..... p. 17

### Gérer

Le marché du bois

Aux ventes ONF /

**Les prix des chênes de qualité ont flambé à Fontaine-lès-Luxeuil** ..... p. 21

**Chêne : record de chiffre d'affaires à Nevers** ..... p. 22

**Le Journal des annonces du bois** ..... p. 23

**Renseignements commerciaux** ..... p. 31

*Avec ce numéro : Le cahier du bois-énergie n° 65*

## Franc-parler 20. OCT. 2014

Bibliothèque

### Sortie de route

La ministre de l'Ecologie a annoncé le 9 octobre la suspension "sine die" de l'écotaxe, déjà écartée l'année dernière avant d'être remise au goût du jour sous la forme d'un péage de transit poids lourds.

Ecomouv', la société franco-italienne qui a mis en place le dispositif et qui devait assurer sa collecte, se prépare peut-être à un bras de fer juridique avec les pouvoirs publics pour récupérer les fonds investis. Selon un rapport du Sénat publié au printemps, le dédommagement que pourrait devoir verser l'Etat en raison de la rupture du contrat avait été évalué entre 850 millions et un milliard d'euros.

Chacun se souvient que le ministère de l'Agriculture et de la Forêt a expliqué, lors de la présentation de son budget 2015, qu'il allait falloir racler les fonds de tiroir pour alimenter le fonds stratégique en mobilisant les compensations de défrichements ainsi qu'une partie de la taxe additionnelle sur le foncier non bâti en forêt... dans quel tiroir alors, ou plutôt dans quelle poche précisément, sera puisé le milliard manquant ?

Enfin, que représentent les 150 millions demandés par la filière pour abonder ce fonds en regard des pénalités engendrées par l'abandon de l'écotaxe ? Pas grand-chose... ou plutôt si, un peu plus de six années de financement de la politique forestière !

Nous sommes bien conscients que cette semaine messieurs Sapin et Macron n'ont pas pour priorité de choisir la poche en question mais plutôt de trouver des arguments pour répondre au président de l'Euro-groupe Jeroen Dijsselbloem, qui depuis Washington vendredi dernier à l'occasion de la réunion du FMI s'est permis d'ouvrir le feu sur la France et sur son projet de budget qui pour l'année 2015 prévoit un déficit de 4,3%.

# Combustion du bois, réduction des émissions polluantes et réglementation des chaufferies collectives et industrielles

## Sommaire

- Édito, par Serge DEFAYE p. 3
- Conditions d'une combustion optimale du bois p. 4
- Réduction des émissions particulaires des chaufferies collectives et industrielles au bois p. 6
- Réduction des émissions d'oxydes d'azote issues de la combustion du bois en chaudière p. 9
- Réglementation applicable aux chaufferies collectives et industrielles au bois p. 12
- Évaluation des performances énergétiques et environnementales de chaufferies biomasse p. 17

## Performances énergétiques et environnementales

La perfection n'est pas de ce monde. Le bois-énergie n'échappe pas à la règle. Pour autant, les professionnels doivent mettre en œuvre des installations performantes au plan énergétique et vertueuses au plan environnemental, la seconde condition étant d'ailleurs soumise à la première.

Pour cela et au risque de proférer une lapalissade, il faut satisfaire quatre conditions :

- **un combustible bois répondant à de stricts critères de granulométrie, d'humidité, de taux d'indésirables** (notamment de fines) et de surcroît demeurant homogène dans la durée, afin que l'exploitant n'ait pas à modifier ses réglages en permanence ;
- **des technologies haut de gamme**, avec en particulier une géométrie de foyer garantissant une combustion complète et donc un minimum d'imbrûlés solides dans les cendres sous foyer et dans les fumées ;
- **une exploitation rigoureuse avec des réglages optimisés**, notamment des apports d'oxygène sous la grille et dans la flamme pour éviter les formations de monoxyde de carbone, d'oxyde d'azote et autres polluants gazeux ;
- **des traitements de fumées, mécaniques et par filtration**, éliminant la quasi-totalité des poussières résiduelles et accessoirement des éléments traces métalliques associés aux fines volantes.

Rien ne doit être laissé au hasard : de la conception de l'installation à son suivi en temps réel, en passant par des évaluations périodiques (contrôles réglementaires pour vérifier la conformité aux normes en vigueur), lesquelles doivent le cas échéant susciter des mesures correctives nécessaires. Ces dernières peuvent concerner des améliorations techniques (filtration par exemple), le suivi d'exploitation, voire un changement de combustible si celui-ci apparaît inapproprié.

Ces exigences ont un coût en termes d'investissement, de fonctionnement et de prix d'achat du combustible bois. C'est le prix à consentir pour que la biomasse ligneuse, renouvelable et neutre vis-à-vis de l'effet de serre, soit définitivement reconnue par les décideurs, les usagers et les riverains des chaufferies comme une filière d'excellence, s'inscrivant sans contestation possible dans une démarche de développement durable.

Ce qui est parfois ignoré en l'absence d'une communication suffisante autour d'opérations exemplaires pourtant nombreuses aujourd'hui !

Serge DEFAYE,

DEBAT, Vice-président du CIBE

Les Cahiers du bois-énergie, co-édités par Biomasse Normandie et le Comité interprofessionnel du bois-énergie (CIBE), sont publiés avec le soutien de l'Ademe (direction productions et énergies durables - service bioressources) et du Bois International, sous la responsabilité éditoriale de Biomasse Normandie.

Ce Cahier a été préparé par Stéphane COUSIN et Mathieu FLEURY (Biomasse Normandie) et Serge DEFAYE (CIBE). Nous remercions pour leur contribution Christophe HUON (Energico), les membres de la commission "Retour d'expériences de conception, construction et exploitation" du CIBE et Jean-Pierre TACHET (CIBE, secrétaire / animateur de cette commission). Mise en page par la rédaction du Bois International.